Lotissement " L'Ouche Cognard "

Commune de LA HAYE-FOUASSIERE - Lieu-dit : La Croix Moriceau

Département de La Loire Atlantique

Commune de LA HAYE-FOUASSIERE

Lieu-dit : La Croix Moriceau

Lotissement " L'Ouche Cognard "

Pièce : PA 10

REGLEMENT

Maître d'Ouvrage :

Mme BRENON Marie-Christine
5, allée des Mésanges
44690 LA HAYE-FOUASSIERE

Mr RAFFEGEAU Christophe
3, allée des Chalons
44120 VERTOU

Maître d'oeuvre - Géomètre Expert :

SELARL ONILLON LEBOEUF DECHENAUX
Géomètres Experts associés
8 bis place Saint Jacques
44190 CLISSON
Tel. : 02.40.54.02.30
Mail : contact@scpold.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dossier : 2008 181

Juin 2015

Date	Modifications

DISPOSITIONS GENERALES

1 - OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles d'urbanisme et servitudes d'intérêt général du lotissement dit «L'OUCHE COGNARD».

Le règlement est applicable en sus du droit des tiers et complète les règles générales d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune de LA HAYE FOUASSIERE, à savoir le plan local d'urbanisme.

La réglementation du PLU en vigueur devra s'appliquer à chaque lot.

2 – CLOTURES

Lots n°2, n°3, n°4 : En fond de parcelles le long des routes départementales n°359 et n°149

Les clôtures seront composées d'un grillage d'une hauteur d'1m50 maximum, doublée d'une haie d'essences variées d'une hauteur d'1m50 maximum.